



Liberté Égalité Fraternité

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien ┌┤

Cadre réservé à l'autorité cha	rgée de l'examen au cas par cas
Date de réception : 06/03/2024	
N° d'enregistrement : F01124P0045	
Intitulé du projet	
Création d'un forage pour l'alimentation en eau d'une per commune de Chaumes-en-Brie (77)	sion animale à usage sanitaire et familiale sur la
Identification du (ou des) maître(s) d'	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(
	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(  Prénom(s)
Personne physique	
Personne physique	
Personne physique Nom	
Personne physique Nom Personne morale	Prénom(s)
Personne physique Nom  Personne morale Dénomination	Prénom(s)
Personne physique  Nom  Personne morale  Dénomination  Le Bois du Roy Collie	Prénom(s)  Raison sociale
Personne physique  Nom  Personne morale  Dénomination  Le Bois du Roy Collie  N° SIRET	Prénom(s)  Raison sociale  Type de société (SA, SCI)
Personne physique  Nom  Personne morale  Dénomination  Le Bois du Roy Collie  N° SIRET  3 3 8 7 5 6 0 5 9 0 0 0 1 4	Prénom(s)  Raison sociale  Type de société (SA, SCI)  Affaire personnelle commerçant

3	Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article
	R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant
	du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
	Le projet est situé dans la masse d'eau FRHG103 Tertiaire Champigny-en-Brie et Soissonnais - périmètre ZRE nappe du Champigny. Il sollicitera la nappe du Champigny. La pension est non raccordable au réseau AEP.

	Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?	aux
	☑ Oui ☐ Non	
	Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre d'article R.122-2-1 ?	du III
	☐ Oui   ☑ Non	
4	Caractéristiques générales du projet	
	Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.	
4.1	Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition	
	Le site est accessible par la D402 qui joint la commune de Chaumes-en-Brie à Fontenay-Trésigny. Il est imple en sortie de la forêt du Bois du Roi. Un point d'eau est nécessaire sur site pour couvrir les besoins en eau, ca pension n'est pas raccordable au réseau AEP communal.	
	Ce site est prévue pour la création d'un forage d'eau sanitaire. Le débit escompté est de l'ordre de 5 m3/h, povolume annuel inférieur à 10 000 m3. Il alimentera la pension.	ur un
4.0		

#### 4.2 Objectifs du projet

Couvrir les besoins en eau de la pension avec une nappe potable toute l'année. Le projet ne prévoit pas d'autre aménagement. Uniquement le forage et son raccordement à la pension.

# 4.3 Décrivez sommairement le projet

## 4.3.1 Dans sa phase travaux

	Amenée foreuse, bac de décantation Création du forage au Rotary ou au marteau Ø311 mm jusqu'à 28 m de profondeur. Mise en place de tubage acier Ø220 mm en tête jusqu'à 28 m de profondeur, cimenté à l'extrados, sous pression depuis l'intérieur du tube, pour isoler les calcaires de Brie et l'innocuité de la surface.
	Puis foration au Rotary Ø200 mm jusqu'à 60 m de profondeur dans le calcaire de Champigny. Mise en place colonne captante : tubage PVC Ø112x125 mm, crépiné slot 0,75 à 1 mm entre 38 et 60 m de profondeur.
	Une coupe de l'ouvrage est présentée en annexe.
	4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement
	Fournir les besoins en eau de manière pérenne pour l'alimentation de la pension
.4	À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis
) La	a décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
	Article R214-1 code de l'environnement : Projet en déclaration au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement pour la création de l'ouvrage
	qui demeure dans le champ d'application de la rubrique susmentionnée 1.1.1.0., ainsi que l'exploitation soumise à la rubrique 1.3.1.0.

# 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Lors de la phase de travaux	environ 150 m2
Après travaux et pour l'exploitation	3 m2

4.6	Local	lisation	du pro	jet

16	Localisation du projet											
4.0												
	Adresse et commune d'implantation											
	Numéro : Voie :											
	Lieu-dit : route de Rozay											
	Localité : Chaumes-en-Brie											
	Code postal : 7 7 3 9 0 BP : Cedex :											
	Coordonées géographiques <sup>[1]</sup>											
	Long.: 0 2 ° 5 2 , 0 2 " 5 Lat.: 4 8 ° 4 0 , 4 3 " 4											
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement											
	Point de départ : Long. : ° " Lat. : ° " Lat. : ° "											
	Point de d'arrivée : Long. : ° ° " Lat. : ° " " "											
	Communes traversées :											
	Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :											
	(i) Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.											
4.7	S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?											
	☐ Oui   ☑ Non											
	4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?											
	□ Oui □ Non											

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

	4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».					
5	Sensibilité environne	emer	ntale	e de la zone d'implantation envisagée		
servi chaq	ces instructeurs, et vous référer ue direction régionale.	notam	ment à	r remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de pus propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas,		
	te des sites internet où trouver le	s donr	nées e	nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire.		
	Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?  ZNIEFF type I la plus proche, à 3,9 km au nord-ouest : FR110030102		
	Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		V	Etang du Bois du Vivier ZNIEFF type II à 3,3 km au nord-ouest : FR110030031 Bois du Vivier ZNIEFF type II à 1,1 km à l'ouest: FR110020155 Basse vallée du Bréon		
	En zone de montagne ?		V			
	Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		V			
	Sur le territoire d'une commune littorale ?		V			
	Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		V			

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		V	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		V	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?			
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques		V	
technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		V	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		V	
Dans une zone de répartition des eaux ?	V		Masse d'eau de la nappe du Champigny
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		V	Le projet est situé en dehors des périmètres de protection de captage
Dans un site inscrit ?		V	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		V	A 2 km de la Directive Habitat FR2200380 L'Hyerre de sa source à Chaumes-en-Brie Un formulaire d'incidence simplifié est fourni en annexe
D'un site classé ?		V	

# 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	V		Prélèvement prévu de 5 m3/h pour un volume annuel inférieur à 10000 m3/an dans la nappe des calcaires de Champigny
Ressources	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		V	
Resso	Est-il excédentaire en matériaux ?		V	
	Est-il déficitaire en matériaux ?		V	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol?		V	

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?		V	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		V	Emprise au sol très restreinte et de l'ordre de 3m2 une fois terminé. Les travaux de forage se feront sur une surface de l'ordre de 150 m2 Aucun bâtiment ne sera construit, uniquement une tranchée de raccordement à la pension
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		V	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		V	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		V	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		V	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		V	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		V	

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?		V	
	Est-il source de bruit ?		V	Le prélèvement sera réalisé par une pompe immergée
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		V	
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?		~	
Nuisa	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		V	
	Engendre-t-il des vibrations ?		V	Le temps des travaux de foration qui sont prévus sur 1 à 2 semaines Vibration limité à quelques mètres autour de la foreuse
	Est-il concerné par des vibrations ?		~	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		V	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		V	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		V	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	V		rejets des eaux souterraines exhaurées vers le milieu superficiel lors des travaux de création
	Si oui, dans quel milieu ?	V		rejet au milieu naturel le temps des travaux (volume de l'ordre d'une centaine de mètre cube), puis raccordement au réseau de la pension, donc plus de rejet au milieu naturel à terme

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?		V	
Émis	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		V	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		Y	
Patrimoi de vie/Pc	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		V	
	cidences du projet i projets existants ou a			au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec
Oι				
II n'est ¡ habitati	pas connu d'autre projets	ant gér	nérer d	une qui est totalement reculé de la zone urbaine. Il n'y a pas d'autres es demandes de projet de ce type dont l'environnement est

	es incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de le transfrontière ?	
	□ Oui ☑ Non i oui, décrivez lesquelles :	
	escription des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des ences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables	
rete l'env étuc	escription, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'ê ues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet s ronnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuelleme és) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient ser et de détailler ces mesures (type de mesures contenu mise en œuvre suivi duré	ur nt de
rete l'env étuc	ues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet s ronnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuelleme	ur nt de
rete l'env étuc <u>préc</u>	ues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet s ronnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuelleme és) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient ser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, duré n'y a pas d'autre solution alternative pour permettre à la pension d'avoir de l'eau potable. Par ailleurs le site ne ermet pas l'approvisionnement d'une conduite d'eau potable (trop éloigné). Les types d'impacts engendrés par la réalisation de ce nouveau captage et les mesures compensatoires : Risque de pollution lié à la foration du forage : afin de maîtriser les éventuels risques, les travaux seront réalisé uivant les règles de l'art Risque de pollution suite à un déversement accidentel durant la phase d'exploitation du forage : le forage sera	nt de e).
rete l'env étud <u>préd</u>	ues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet s ronnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuelleme és) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient ser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, duré n'y a pas d'autre solution alternative pour permettre à la pension d'avoir de l'eau potable. Par ailleurs le site ne ermet pas l'approvisionnement d'une conduite d'eau potable (trop éloigné). Les types d'impacts engendrés par la réalisation de ce nouveau captage et les mesures compensatoires : Risque de pollution lié à la foration du forage : afin de maîtriser les éventuels risques, les travaux seront réalisé uivant les règles de l'art	de de e).
rete l'env étud <u>préd</u>	ues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet s ronnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuelleme és) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient ser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, duré n'y a pas d'autre solution alternative pour permettre à la pension d'avoir de l'eau potable. Par ailleurs le site ne ermet pas l'approvisionnement d'une conduite d'eau potable (trop éloigné). Les types d'impacts engendrés par la réalisation de ce nouveau captage et les mesures compensatoires : Risque de pollution lié à la foration du forage : afin de maîtriser les éventuels risques, les travaux seront réalisé uivant les règles de l'art Risque de pollution suite à un déversement accidentel durant la phase d'exploitation du forage : le forage sera oigné autant que possible des zones de circulation et des zones pouvant présenter un risque (par ex : zone de ockage). La tête de puits sera protégée.  Altération potentielle du régime d'écoulement des eaux souterraines : en cas de période de sécheresse ou de forage autant que possible des zones de circulation et des zones pouvant présenter un risque (par ex : zone de ockage).	de de e).
rete l'env étud <u>préd</u>	ues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet s ronnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuelleme és) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient ser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, duré n'y a pas d'autre solution alternative pour permettre à la pension d'avoir de l'eau potable. Par ailleurs le site ne ermet pas l'approvisionnement d'une conduite d'eau potable (trop éloigné). Les types d'impacts engendrés par la réalisation de ce nouveau captage et les mesures compensatoires : Risque de pollution lié à la foration du forage : afin de maîtriser les éventuels risques, les travaux seront réalisé uivant les règles de l'art Risque de pollution suite à un déversement accidentel durant la phase d'exploitation du forage : le forage sera oigné autant que possible des zones de circulation et des zones pouvant présenter un risque (par ex : zone de ockage). La tête de puits sera protégée.  Altération potentielle du régime d'écoulement des eaux souterraines : en cas de période de sécheresse ou de forage autant que possible des zones de circulation et des zones pouvant présenter un risque (par ex : zone de ockage).	de de e).

#### 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu du caractère urgent de la demande (absence d'eau pour la pension), du caractère temporaire des travaux, de l'impossibilité technique de se raccorder au réseau communal et l'isolation du site vis-à-vis de la zone urbaine, il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. Les volumes ne seront pas de nature à créer d'incidence sur les ouvrages avoisinants, les premiers forages déclarés dans la Base Nationale des Prélèvements quantitatifs en eau (BNPE) étant situés à plusieurs kilomètres, le projet s'inscrit en dehors des périmètres éloignés.

#### 8 Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	~
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	~
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	•
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	~
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	V
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	V

#### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		
2		
3		
4		
5		

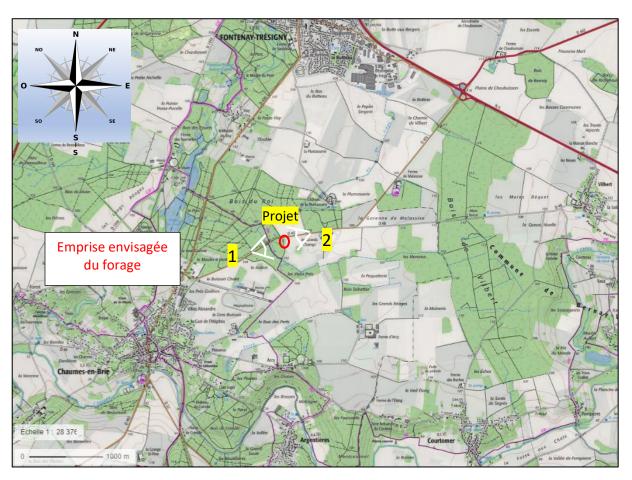
### Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables 🗹

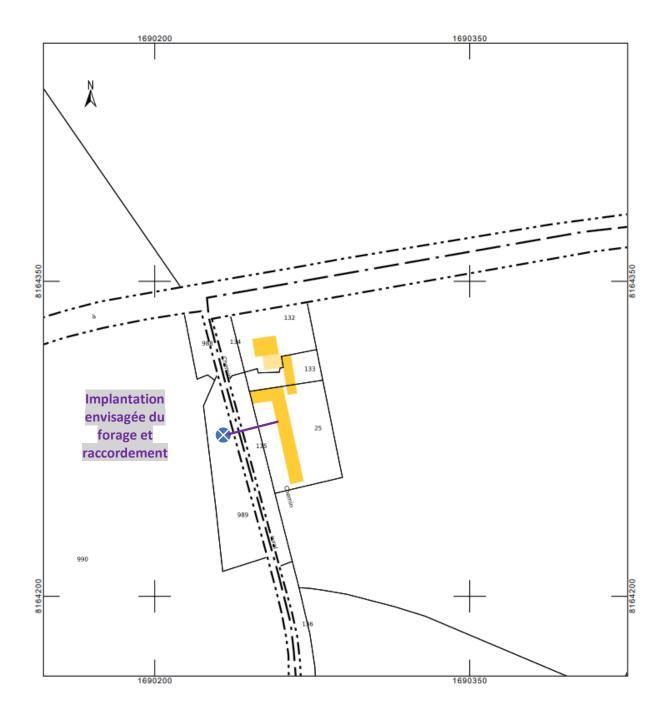
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus 🗹

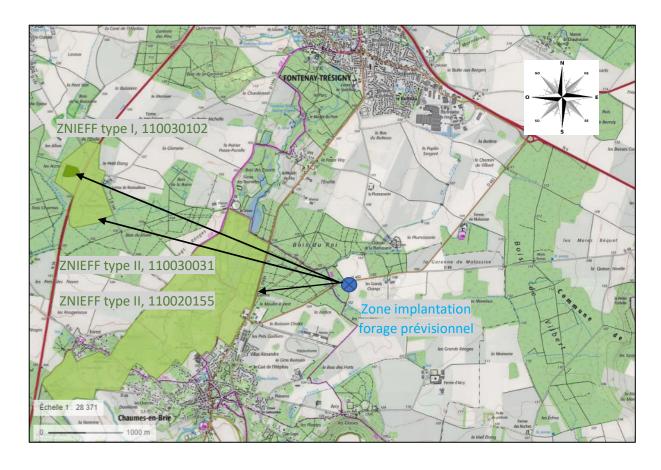
Nom Bisconte-Canchon	
Prénom Christine	
Qualité du signataire Gérante	Canchon
À Chaumes-en-Brie	
Fait le 3 1 0 1 2 0 2 4	Signature du (des) demandeur(s)

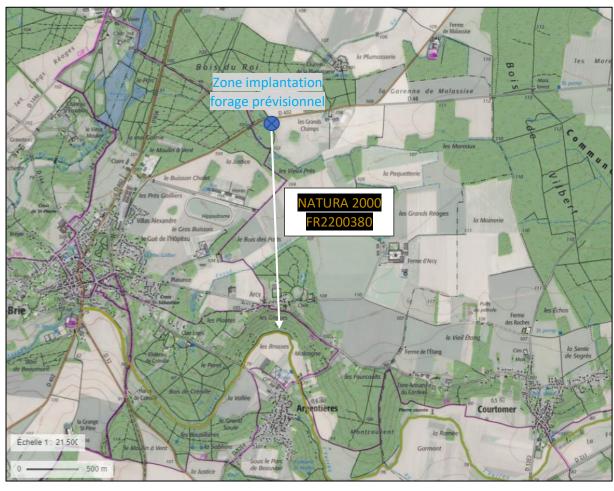
Annexes 2 et 3 : Plan d'implantation, Photographie du site devant accueillir le forage, Occupation du sol

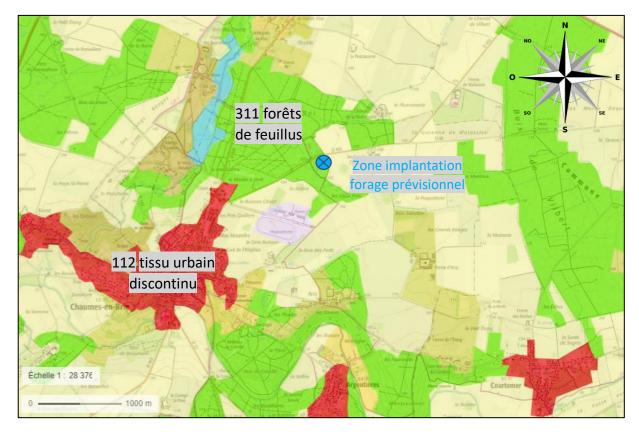


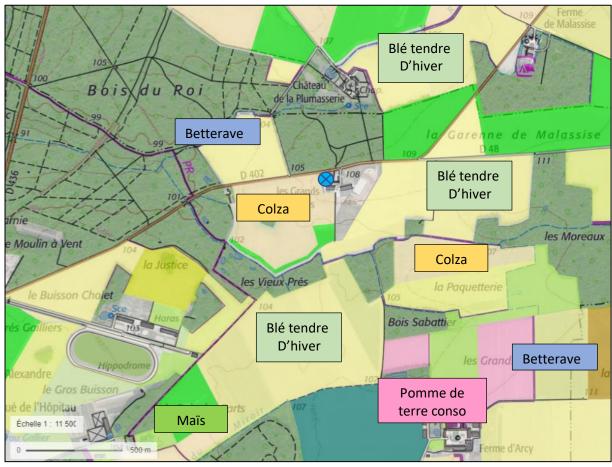












L'article 4 de l'arrêté du 11 septembre 2013 portant application du décret n°96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondages, forages... précise que :

Aucun sondage, forage, puits, ouvrage souterrain, ne peut être effectué à proximité d'une installation susceptible d'altérer la qualité des eaux souterraines. En particulier, ils ne peuvent être situés à moins de :

- 200 m des décharges et installations de stockage de déchets ménagers ou industriels,
- 35 m des ouvrages d'assainissement collectif ou non collectif, des canalisations d'eaux usées ou transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines,
- 35 m des stockages d'hydrocarbures, de produits chimiques, de produits phytosanitaires ou autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines

Les distances mentionnées ci-dessus peuvent être réduites, sous réserve que les technologies utilisées ou les mesures de réalisation mises en œuvre procurent un niveau équivalent de protection des eaux souterraines.

#### Coupe géologique estimée au droit du projet

	Coupe g	éologique esti	mée au nivea	u du projet		
Désignation	Profondeur du toit de la formation (m NGF) (en m)		Formation	Age		
LP	0	+102	1	Limon	Quaternaire	
g1b	1	+101	5	Calcaire de Brie	Commololom	
g1a	6	6 +96 6 Argile		Argile et marne verte	Sannoisien	
e7b	12	+90	15	Marne de Pantin Marne d'Argenteuil		
е7а	27	+75 33 Calcaire de Champigny			Ludien	
e6e	60	+42	+42 6 Marnes à Pholadomyes			
e6d	66	+36	18	Calcaire Saint Ouen	Marinésien	
e6b-c	84	+18	6	6 Sable de Beauchamp		
e5b-d	90	+12	23	Marnes et Caillasses et Calcaire grossier	Lutétien	
e3-4	113	-11	65	Sables et Argiles plastiques	Sparnacien	

Un premier niveau d'eau est compris dans les calcaires de Brie mais la pérennité de la ressource et sa qualité ne sont pas compatibles avec l'usage AEP.

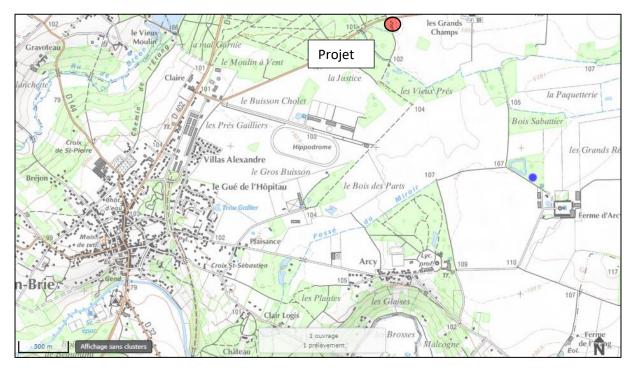
L'horizon fournissant la réserve d'eau la plus importante (hors contexte alluviale) correspond à la nappe du Champigny s.l.. Elle est recherchée dans le calcaire de Champigny.

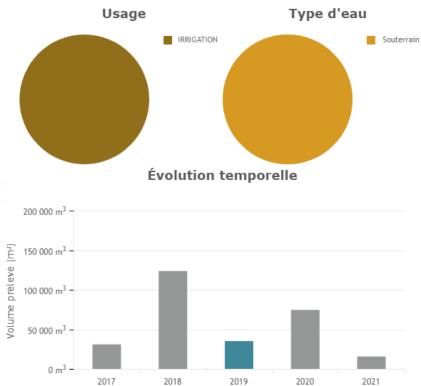
Aussi, au droit du projet, c'est cet horizon géologique qui devra être sollicité afin d'avoir un potentiel aquifère intéressant.

Au droit du projet, la nappe fait partie d'une zone de répartition des eaux qui abaisse le débit pour le seuil d'autorisation de 8 m³/h.

L'ensemble formé depuis la surface correspond à la masse d'eau FRHG103.

D'après les relevés de l'Agence de l'Eau (banque nationale des prélèvements en eau) disponibles, il y a un prélèvement sur nappe sur la commune de Chaumes-en-Brie, situé à 1,5 km au sud est au niveau de la ferme d'Arcy.





L'alimentation en potable se fait par le réseau interconnecté de la région parisienne sud Morsang.

La nappe des calcaires de Champigny s.l. est un aquifère de type multicouche composé du calcaire de Champigny, des calcaires de Saint-Ouen, Sables de Beauchamp, des calcaires du Lutétien et des sables Yprésien. Ce réservoir est de type calcaire dominant, fissuré. Cet aquifère se trouve sous les marnes supragypseuses et est affleurant dans les vallées comme au niveau de l'Yerres. La nappe est libre, le sommet de l'aquifère est dénoyé. Elle s'écoule vers l'ouest d'une manière générale avec un gradient de 1 à 2‰.

Selon l'ouvrage « hydrogéologie du centre du bassin de Paris » BRGM, l'alimentation de la nappe se fait essentiellement par infiltration des eaux superficielles.

Selon cette même étude, le débit spécifique de la nappe du Champigny (s.l.) est compris entre 4 et 35 m³/h/m pour la majorité des ouvrages et la transmissivité est comprise entre 2.10-4 et 9,4.10-2 m²/s. Sur les forages déclarés à la BNPE, des débits de 30 à 40 m³/h sont observés.

Le coefficient d'emmagasinement semble compris dans une fourchette assez large de 2,5 à 8,5%.

Plus le forage sera profond, mieux il sera alimenté. Il faudra avoir une certaine profondeur afin de s'assurer de conserver une tranche d'eau suffisamment importante pour ne pas dénoyer la pompe lors des périodes de basses eaux.

A cet effet, les cartes piézométriques du Champigny permettent d'obtenir les variations piézométriques de la nappe au niveau du projet (**annexe 2** : piézométrie de la nappe du Champigny en période de hautes eaux (2004) et en période de basses eaux (2003)).

Ainsi au droit du projet, le niveau d'eau s'établirait entre +63 et +64 m NGF.

En complément la chronique piézométrique du forage BSS000RRNU implanté sur la commune de Verneuil-l'Etang permet d'observer les fluctuations de la nappe depuis 1988. Bien que les variations annuelles restent de l'ordre du mètre, à plus grande échelle les variations peuvent attendre des cycles de l'ordre de 10 m.

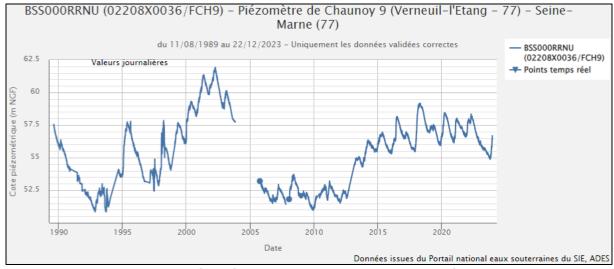


Figure 1 : Chronique piézométrique de la nappe du Champigny à Verneuil-l'Etang

L'été très sec de 2023 a entrainé une baisse de l'ordre de 1,5 m sur la nappe, qui est d'ores et déjà en cours de recharge suite aux pluies importantes de cet automne.

Ainsi, les variations annuelles semblent plus importantes que celles annoncées par les cartes piézométriques de 2003 et 2004.

profondeur o (m)	description lithologique	côte NGFestimée : + 102 m	EQUIPI	EMENT			FORATION
6 8	Limon  Calcaire de Brie  Argile et marne			Argile	ın	nement, m	- 28 m
12 16 24 27 28	verte  Marne de Pantin  Marne d'Argenteuil		Tube plein PVC Ø 112x125 mm de +1 à -38 m	m 09-	Cimentation sous pression	Tubes pleins en acier de soutènement, Ø 220 mm de 0 m à - 28 m	Forage en Ø 311 mm de 0 m à - 28 m
32 40 48	Calcaire de Champigny	niveau statique : -38 m/sol	Tubes crépinés PVC. Ouverture de 1 mm de large, Ø 112x125 mm de -38 à -60 m	graviers de -2 m à -60 m			Forage en Ø 200 mm de - 28 m à - 60 m
56 60 64 66	Marnes à Pholadomyes		Bouchon de fond				For
72 80 84	Calcaire de Saint- Ouen						
88	Sable de Beauchamp						



#### PRÉFECTURE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE

Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne

# FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES NATURA2000

à l'attention des porteurs de projets

(Art R414-23 – I à II du code de l'environnement)



#### Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, dès la conception de son projet, en fonction des informations dont il dispose et avec l'aide de l'opérateur ou de la structure animatrice du (ou des) site(s) Natura 2000.

Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu. Il est à remettre avec votre déclaration.

Il est à remettre avec votre demande de déclaration ou d'autorisation administrative. Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

#### Pourquoi ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ?

Il peut être utilisé dans deux cas :

 en tant qu'évaluation des incidences simplifiée: lorsque le formulaire permet de conclure à l'absence d'incidence suite une analyse succincte du projet et des enjeux, ce formulaire et les documents demandés tiennent lieu d'évaluation des incidences Natura 2000 pour le projet.

<u>Ceci peut être le cas des</u> les petits porteurs de projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000

 en tant qu'évaluation préliminaire (aide à la réflexion): ce formulaire permet d'évaluer rapidement si le projet est ou non susceptible de détruire, de dégrader ou de perturber l'existence des espèces et des milieux naturels protégés au titre de Natura 2000.

Si l'incidence du projet ne peut être exclue, alors une évaluation des incidences plus complète doit être réalisée.

#### Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Coordonnées du porteur de projet	:
Nom (personne morale ou physique)	Le Bois du Roy Collie
Commune et département :Chaume	s-en-Brie
Adresse: Route de Rozay	
Téléphone :	Fax :
Email: pensionbdr@gmail.com	

#### **PREAMBULE**

# Mon projet doit-il faire l'objet d'une évaluation d'incidences sur un ou plusieurs site(s) Natura 2000 ?

Avant de démarrer un projet ou un programme de travaux, d'ouvrages, de manifestations ou d'aménagements, le maître d'ouvrage (ou le pétitionnaire) doit se poser la question de savoir si le projet est susceptible d'avoir un effet significatif sur les milieux naturels, les espèces et les habitats d'intérêts communautaires présents dans un ou plusieurs sites Natura 2000 au regard des objectifs de conservation.

Le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010, suivi du décret n°2011-966 du 16 août 2011, mettent en œuvre le dispositif réglementaire consistant en l'élaboration de listes : liste nationale, deux listes locales ; et précisant les différents programmes et projets devant être soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000. Vous trouvez une synthèse de ces listes en annexe du présent formulaire.

☐ Mon projet ne relève d'aucune de ces listes, ou est relat l'évaluation est terminée	tivement éloigné,
Mon projet relève d'une de ces listes, vous devez contir	nuer l'évaluation :
□ Liste nationale (décret du 9 avril 2010) :	item n°4
□ Liste locale 1 (arrêté préfectoral 10 avril 2011) :	item nº
□ Liste locale 2 (2e décret du 16/08/11) :	item nº (à venir)

#### ETAPE 1 - Mon projet et Natura 2000

#### 1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

#### Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc...).

Forage sanitaire qui pourrait faire l'objet d'une dispense de dossier technique par l'ARS et la
DDT du fait d'un cas atypique

#### b. Localisation du projet et cartographie

Joindre une **carte de localisation** précise du projet, de la manifestation (sportive ou culturelle) ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000° (comportant un titre explicite, une légende, une échelle, et une orientation) et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc...), dont l'échelle doit être exploitable lors de l'instruction <sup>1</sup>.

Si le projet concerne 2 départements, un dossier doit être déposé par administration compétente.

Le projet est situé :	
Nom de la commune : Chaumes-en-Brie	. N° Département :
Lieu-dit : Rozay	

<sup>1</sup> Si ces pièces sont déjà présentes dans le dossier de déclaration ou d'autorisation, elles n'ont pas à être jointes à cette évaluation des incidences.

En site(s) Natura 2000 (Seine-et-Marne)   n° de site(s) :L'Hyerre de sa source (FR11   n° de site(s) :à Chaumes-en-Brie (FR11	<u>80</u> ) )
En site(s) Natura 2000 (autres département ou n° de site(s) : (FRn° de site(s) : (FR	)
Hors site(s) Natura 2000 □ A quelle distance ? A (m ou km) du site n° de site(s) : A (m ou km) du site n° de site(s) :	(FR)
c. Etendue/emprise du projet, de	la manifestation ou de l'intervention
<ul> <li>Emprises au sol de l'implantation ou de la classe de surface approximative (cocher la case</li> </ul>	
Temporaire:	
X < 100 m²	□ 1 000 à 10 000 m² (1 ha)
□ 100 à 1 000 m²	□ > 10 000 m² (> 1 ha)
Permanente :	
□ < 100 m²	□ 1 000 à 10 000 m² (1 ha)
□ 100 à 1 000 m²	□ > 10 000 m² (> 1 ha)
Surface Totale :	
□ < 100 m²	□ 1 000 à 10 000 m² (1 ha)
□ 100 à 1 000 m²	□ > 10 000 m² (> 1 ha)
- Longueur (si linéaire impacté) : (m.	)
- Emprises en phase chantier : (m.)	
- Nombre de participants (le cas échéant) : - Nombre de spectateurs (le cas échéant) :	
<ul> <li>Aménagement(s) connexe(s):</li> <li>Préciser si le projet, la manifestation ou l'interver (exemple: voiries et réseaux divers, parking, succinctement ces aménagements.</li> <li>Pour les manifestations, interventions: infrastructur logistique, nombre de personnes attendues.</li> </ul>	zone de stockage, etc.). Si oui, décrire res permanentes ou temporaires nécessaires,
d. Durée prévisible et période en ou de l'intervention :	
- Projet, manifestation :	
<b>X</b> diurne	□ nocturne
- Durée précise si connue : (jours, Ou durée approximative en cochant la case corr	
🗶 < 1 mois	□ 1 an à 5 ans
□ 1 mois à 1 an	□ > 5 ans

- Période ou date précise si connue : Ou période approximative en cochant la(les) ca	
X Printemps	□ Automne
XI Eté	□ Hiver
- Fréquence :	
Xi unique	□ chaque année
□ chaque année	□ autre (préciser) :
•	
e. Entretien / fonctionnement /	
	d'exploitation (exemple : traitement chimique, viale, pistes, zones de chantier, raccordement ence, ampleur, etc).
f. Budget (pour les manifestations	sportives ou culturelles)
Préciser le coût prévisionnel global du projet.	,
Coût global du projet (TTC) ou coût approximat	if (cocher la case correspondante) :
□ < 5 000 €	<b>X</b> i de 20 000 € à 100 000 €
□ de 5 000 à 20 000 €	□ > à 100 000 €
2 Définition et cartographie de la z	one d'influence du projet
La zone d'influence est la zone pouvant êtr par la nature du projet et par les milieux d'un projet sur son environnement peu (poussières, bruit, rejets dans le milieu aque La zone d'influence est plus grande que la zone zone, il convient de se poser les questions suiva Cocher les cases concernées et délimiter cette zone au 1/50 000ème.	naturels environnants. Les incidences ivent être plus ou moins étendues uatique). e d'implantation. Pour aider à définir cette antes :
☐ Rejets dans le milieu aquatique	☐ Pistes de chantier, circulation
Noussières, vibrations	□ Pollutions possibles
☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de cont	inuité écologique pour les espèces)
☐ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'	implantation
X Bruits	
□ Autres incidences	
Conclusion I	TAPE 1
Cette zone d'influence se superpose-t-elle en to Natura 2000. X Non. Vous pouvez passer à la parti	

□ Oui. Il est nécessaire de compléter la partie suivante

#### ETAPE 2 - Incidence (s) potentielle (s) de mon projet

#### 1 Etat des lieux de la zone d'influence

PROTECTIONS:

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation (sportive ou culturelle) sur cette zone.

Le projet est situé en :	
□ Réserve Naturelle Nationale	☐ Réserve Naturelle Régionale
□ Parc National	□ Arrêté de protection de biotope
□ Site classé	☐ Site inscrit
☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection	☐ Parc Naturel Régional
□ Réserve de biosphère	☐ Site RAMSAR
☐ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunis	stique et floristique)
USAGES:	
Cocher les cases correspondantes pour indiquer su historiques de la zone d'influence.	ccinctement quels sont les usages actuels et
□ Culture (à préciser) :	□ Pâturage / fauche
□ Chasse	□ Pêche
□ Sylviculture	☐ Cabanisation
☐ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libr	re,)
□ Construite (parking, constructions diverses,) :	
□ Non naturelle (dépôt, décharge sauvage,) :	
□ Autre (préciser l'usage) :	
□ Aucun	
Commentaires :	

Habitats naturels, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire présents sur la zone d'influence :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances (voir quelques définitions annexe), et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si existant	En cas de présence d'habitats d'intérêts communautaires, les nommer et préciser s'ils sont prioritaires	Enjeux et objectifs de conservation du site Natura 2000
Milieux ouverts				
ou semi-ouverts	Exemple : pelouse calcaire			
	Pelouse semi-			
	boisée			
	Lande			
	Lisière			
	Autre :			
Milieux	Forêt de résineux			
forestiers	Forêt de feuillus			
	Forêt mixte			
	Plantation			
	Autre :			
	- 1 :			
Milieux rocheux				
	Affleurement			
	rocheux			
	Grotte			
	Ėboulis			
	Bloc			
	Autre :			
Zanas humidas	Faceá			
Zones humides	Cours d'eau			
	,			
	Etang			
	Mare			
	Tourbière			
	Gravière			
	Prairie humide			
	Autre :			
Autre type de	Tunnel			
milieu				
	Lisière			
	Autre :			

#### TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE:

GROUPES D'ESPÈCES Plantes	Nom de l'espèce d'intérêt communautaire	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce)
Amphibiens, reptiles			
Crustacés			
Poissons			
Insectes			
Oiseaux			
Mammifères terrestres			

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1:
Photo 2:
Photo 3:
Photo 4:
Photo 5:
Photo 6:

#### 2 Incidences potentielles du projet

Analyser les incidences directes et/ou indirectes, temporaires et/ou permanentes du projet sur les habitats et espèces et sur l'intégrité du site Natura 2000.

On pourra se référer au tableau des principaux risques d'incidences en fonction des caractéristiques du projet ou de l'activité.

# Incidences potentielles sur les habitats naturels et les habitats d'espèces identifiés en page 6

Exemple : cas d'une manifestation sportive

Type d'habitat (Habitat naturel ou Habitat d'espèce)	Superficie et/ou *% d'habitat impacté	Usage	incidences potentielles	Remarques
Exemple : pelouse calcaire	100m2	Passage de participants (itinéraire)	Piétinement	

<sup>\*</sup> Il s'agit du pourcentage d'habitat détruit par rapport à la superficie totale de l'habitat à l'échelle du site. Cette estimation n'est pas toujours possible à déterminer en particulier lorsque le docob n'est pas encore réalisé

# Incidences potentielles sur les espèces animales et végétales (fonctions vitales : reproduction, repos, alimentation) identifiées en page 7

Groupe d'espèce	Usage	Incidences potentielles	Période concernée	Remarques
Ex Bondrée apivore	Course pédestre, passage de participants	Dérangement	Hors période de nidification	

Destruction ou détérioration/dégrad d'habitat et surface) :	dation d'habitat naturel ou d'habitat d'espèce (type
□ Réversible	□ Irréversible
Destruction ou perturbation d'espèce	es (lesquelles et nombre d'individus) :
□ Réversible	□ Irréversible

	bations possibles d ntation) :	les espèces dans le	urs fonctions v	vitales (reproduction, repos,
	□ Réversible		□ Irréversi	ible
	cumulés avec mes a nts ou en cours) :	autres projets antéri	eurement décla	rés (ou autres projets déjà
А	□ Non préciser :		□ Oui	
		CONCLUSIO	N ETAPE 2	
	de la responsabili dences significatives		projet de cond	clure sur l'absence ou non
A titre	d'information, le pr	rojet est susceptible	d'avoir une inci	dence lorsque :
	surface d'habitat d' dé à l'échelle du site		ire ou un habit	tat d'espèce serait détruit ou
	espèce d'intérêt cor cle vital	mmunautaire serait	détruite ou per	turbée dans la réalisation de
Le pr	ojet est-il suscept	ible d'avoir des inc	idences signi	ficatives ?
X		aire, accompagné d a la déclaration, et re		, est joint à la demande instructeur
0	réalisé par le maît		ssier sera joint	dossier plus poussé doit être à la demande d'autorisation
A (lieu	ı): Chaumes-en-E	3rie	Signature :	1
Le (da	ate): 13/01/2024	1	Cachet :	Jallians

### Rappel des pièces à joindre :

- Tous projets :

  - Descriptif du projet Carte de localisation précise du projet
  - Copie d'une carte IGN au 1/25 000e délimitant la zone d'influence du projet
  - Plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral...)
- Projets impactant un site Natura 2000 :
  - Carte de localisation approximative des milieux et des espèces
     Photos du site (sous format numérique de préférence)